

DECRET N° 2003-365 DU 18 SEPTEMBRE 2003

portant nomination de monsieur Georges
C. MIAN en qualité de Directeur
Départemental de la Police de l'Ouémé
et du Plateau.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Georges C. MIAN est nommé Directeur Départemental de la Police de l'Ouémé et du Plateau.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2003

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de la
Décentralisation,

Daniel T A W E M A.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MISD 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR-FDSP 3 INTERESSES 02 JO 1.-